

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département de l'Orne
Mairie de Montilly sur Noireau

Conseillers en exercice : 14
Conseillers présents :
Conseillers votants :
Date de convocation : 22 février 2022

PROCES-VERBAL
Séance du conseil municipal du
3 mars 2022

L'an deux mil vingt-deux, le trois mars à vingt heures, les membres du Conseil municipal dûment convoqués se sont réunis à la mairie sous la Présidence de Monsieur Alain DELAUNAY, Maire.

1. Désignation du secrétaire de séance

La séance a été ouverte sous la présidence de M Alain DELAUNAY, maire.
Le conseil municipal désigne Fabien DESPOIS en qualité de secrétaire de séance (art. L. 2121-15 du CGCT).

2. Approbation du PV du 16 Décembre 2021

3. Approbation du PV du 14 février 2022

4. Création et suppression de poste :

a. Rédacteur

Délibération décidant la création d'un poste de rédacteur territorial

- Vu le Code général des Collectivités territoriales ;
- Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;
- Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction publique territoriale ;
- Vu le décret n° 2012-924 du 30 juillet 2012 portant statut particulier du cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux ;
- Vu le décret n° 2010-329 du 22 mars 2010 portant dispositions statutaires communes à divers cadres d'emplois de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique territoriale ;
- Vu le budget communal ;
- Vu le tableau des effectifs ;

Le Maire expose :

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Un agent nommé sur un poste d'adjoint administratif principal 1ère classe est inscrit sur la liste d'aptitude de rédacteur territorial après réussite du concours à effet du 06/01/2022. Afin

de nommer cet agent sur ce grade, le Maire propose au conseil municipal de créer un poste de rédacteur à temps complet.

5. Foire : Bilan 2021

Antoine Gérard présente le bilan financier de la Foire 2021

2021			
	MAIRIE	COMITE	GENERAL
Total général Recettes	108 667,87 €	35 437.94 €	144 105 .81 €
Total général Dépenses	112 012.41 €	35 168.85 €	147 181.26 €
Solde	-3 344.54 €	269.09 €	-3 075.45 €

6. Adhésion CUMA

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'adhérer à la CUMA de Caligny pour pouvoir se servir de la balayeuse.

L'adhésion est de 50€ puis l'utilisation du matériel est facturé 0.50€/min.

7. Repas des aînés

Françoise Grasset, 3^{ème} adjointe, en charge du dossier informe le conseil municipal que le repas des aînés aura lieu le 27 mars 2022 au restaurant scolaire.

Elle recense les volontaires pour participer à l'organisation du repas.

Aussi, elle propose de fixer les conditions de participation au repas de la façon suivante :

- Pourront assister au repas les habitants âgés d'au moins 70 ans à la date du repas
- Le repas sera facturé 26€ pour les conjoints ayant moins de 70 ans

8. Marché : Annulation facture

Antoine GERARD en charge du dossier, explique au conseil municipal que le commerce ambulancier La gourmandise ne souhaite pas régler la facture de 15€ pour sa participation au marché du lundi soir.

En effet il avait été décidé de facturer les commerçants participants au marché hebdomadaire à partir du 1^{er} juin 2021.

Or La Gourmandise a cessé de venir sur le marché à cette même date.

9. Ecole :

a. Règlementent cantine scolaire

Françoise GRASSET, 3^{ème} adjointe en charge des affaires scolaires, explique qu'il est nécessaire de revoir le règlement du restaurant scolaire.

En effet, actuellement il existe des difficultés entre les élèves, les parents d'élèves et le personnel communal. Le nouveau règlement permettra de mieux gérer les difficultés.

Madame Françoise Grasset donne lecture du nouveau règlement.

b. Informations diverses

Madame la 3^{ème} adjointe donne compte rendu des réunion SIVOS et du conseil d'école.

10. Travaux

a. Toilettes publiques

Antoine GERARD en charge du dossier donne compte rendu de l'avancée des travaux accompagné de Philippe MARIE.

b. Pont de la Vallée

Didier LOISEL en charge du dossier donne compte rendu de l'avancée du dossier.

11. Questions diverses

a. Numérotation des habitations

La numérotation de toutes les adresses de la commune devra être réalisée cette année.

b. Distribution des documents

c. La Maillardière

Le lavoir est en cours de réfection par quelques habitants du village

d. Boîte à livre

Une boîte à livre sera installée sur le mur de la mairie.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 22h00.